

Stratégie nationale
de prévention et de lutte
contre la pauvreté
2018 - 2021

**La mise en œuvre
en Nouvelle-Aquitaine**

Table des matières

Les fondamentaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, axes, engagements et innovations	P. 03
A. Les axes prioritaires	P. 03
B. Un budget et des actions	P. 03
C. Des modalités d'action innovantes	P. 05
1. Une approche territoriale	P. 05
2. Une co-construction avec les acteurs	P. 05
3. L'innovation sociale et la démarche d'évaluation	P. 05
Des engagements et des résultats en Nouvelle-Aquitaine	P. 06
A. La pauvreté en Nouvelle-Aquitaine	P. 06
B. Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits des enfants P. 06	
1. Favoriser l'accès à un mode d'accueil pour tous les enfants	P. 06
2. Soutenir les jeunes et leur assurer un parcours de formation	P. 07
3. Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté	P. 08
C. Renforcer l'accès aux droits	P. 08
1. Apporter un soutien monétaire aux plus démunis	P. 08
2. L'accès aux droits une priorité avec l'inclusion numérique	P. 09
3. Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis	P. 09
4. Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé	P. 10
D. Des résultats constatés, mais la vigilance s'impose encore	P. 10
1. Les contractualisations avec les collectivités locales	P. 10
2. Un pilotage régional avec une dimension locale affirmée	P. 10
3. Surmonter la crise avec l'implication des associations	P. 11
Continuer d'agir sur les priorités de la région	P. 11

Les fondamentaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, axes, engagements et innovations

A. LES AXES PRIORITAIRES

La concertation plurielle fin 2017 et début 2018 menée par le Gouvernement a abouti à des constats largement partagés pour prévenir et lutter durablement contre la pauvreté :

- empêcher la reproduction de la pauvreté dès le plus jeune âge en assurant l'égalité des chances des enfants et des jeunes ;
- accéder à l'emploi pour permettre de sortir durablement de la pauvreté.

Trois publics prioritaires ont été déterminés : les enfants, les jeunes et les allocataires du RSA.

La méthode impliquait également :

- une intervention territorialisée avec une réflexion thématique transversale ;
- une contractualisation avec les collectivités territoriales compétentes ;
- une coordination régionale de l'ensemble des acteurs ;
- la recherche d'un choc de participation.

Au printemps 2020, la crise sanitaire a confirmé les constats sur lequel était fondée la stratégie et notamment le besoin de lutter contre la reproduction des inégalités, en agissant sur les inégalités dès le plus jeune âge, la nécessité d'investir massivement dans l'accompagnement des publics vers l'emploi et l'autonomie, de faciliter l'accès aux droits et les besoins fondamentaux pour prévenir le basculement dans la pauvreté ?

La crise a aussi confirmé la vulnérabilité des personnes les plus précaires et a accentué les difficultés du quotidien. Elle a mis en exergue les inégalités de santé, les pertes de revenus et plus largement, la vulnérabilité dans l'emploi et la perte d'emploi.

B. UN BUDGET ET DES ACTIONS

Dès sa mise en œuvre, fin 2018, **un budget inédit de 8,5 Mds € sur 4 ans** avait été alloué aux 21 mesures regroupées en **5 axes d'interventions** :

- assurer l'égalité des chances et conforter les droits fondamentaux des enfants ;
- garantir un parcours de formation des jeunes pour assurer leur avenir ;
- renforcer l'accès aux droits ;
- lutter contre les inégalités en santé ;
- mieux accompagner vers l'activité.

Avec la crise, **12 mesures nouvelles** sont ajoutées afin de lutter contre la bascule dans la pauvreté en 2020.

De nouveaux thèmes d'intervention apparaissent comme les inégalités sociales de santé suite au Ségur de la santé, la mobilité solidaire ou l'inclusion numérique.

D'autres thématiques se renforcent comme la diversité des modes d'accueil des jeunes enfants, les actions en faveur des jeunes, l'IAE, l'hébergement.

Le financement de ces mesures mobilise **un budget supplémentaire de 1,8 Mds €**. Il convient d'y ajouter 6 Mds € de mesures du plan de relance concernant la lutte contre la pauvreté.

On peut ainsi redistribuer les **13,5 Mds €** alloués aux 5 axes de la stratégie nationale de la manière suivante.

STRATÉGIE PAUVRETÉ	2019	2020	2021	2022	TOTAL
L'égalité des chances dès les premiers pas	200	279	325	436	1239
Développer les modes d'accueil de la petite enfance	90	113	137	225	565
Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil	76	83	91	101	351
Améliorer la qualité éducative des modes d'accueil	1	16	16	16	49
Favoriser la politique de soutien à la parentalité et déployer les centres sociaux dans les QPV	33	67	81	94	274
Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien	27	34	40	45	146
Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits des enfants maraudeurs mixtes	2	2	3	3	10
Garantir l'accès aux biens et aux services essentiels (petits déjeuners à l'école, cantine à 1€)	25	32	37	42	136
Un parcours de formation garant pour tous les jeunes	69	106	123	141	439
Un parcours de formation garanti jusqu'à 18 ans par une obligation de formation	0	20	20	20	60
Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes (PAEI, prévention spécialisée, PACEA...)	57	74	91	109	331
Empêcher les sorties «sèches» de l'Aide sociale à l'enfance	12	12	12	12	48
Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité	779	4410	2155	2218	9562
Renforcer l'accès aux droits - Référents de parcours	10	10	10	10	40
Renforcer l'accès à la santé (C2S, LHSS, mesures Ségur de la santé et assises de la santé mentale en faveur des précaires)	49	257	416	527	1249
Refonte des minimas sociaux et aides exceptionnelles d'urgence	700	3803	1100	1200	6803
Donner à chacun l'accès à l'hébergement et au logement	20	340	629	481	1470
Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi (orientation, AGD, GAD, mobilités, SPIE...)	96	199	460	601	1356
Trois leviers pour transformer notre modèle social (accueil social inconditionnel, formation des travailleurs sociaux, innovation sociale...)	68	82	182	82	414
TOTAL	1239	5110	3285	3523	13157



C. DES MODALITÉS D'ACTION INNOVANTES

Le pari d'une stratégie associant tous les acteurs concernés

1. Une approche territoriale

Une animation territoriale dans les départements et une coordination régionale.

Un commissaire par région qui s'appuie en Nouvelle-Aquitaine sur les correspondants départementaux auprès des préfets.

Enveloppes territoriales pilotées par les commissaires

2019	2020	2021
4 M€	23 M€	28 M€

Des crédits d'intervention qui ont déjà permis de soutenir **plus de 300 projets** en 2019, 2020 et 2021 en Nouvelle Aquitaine.



MÉTROPOLES

De 2020 à 2022

10 M€ annuels



RÉGIONS

De 2020 à 2022

2 M€ annuels



DÉPARTEMENTS

2019 2020 2021 2022

131 M€ 131 M€ 192 M€ 212 M€

Des groupes de travail thématiques dans chaque région et plus de 60 conférences régionales organisées depuis 2018 dont 5 en Nouvelle-Aquitaine.

La contractualisation, un cadre d'action renouvelé avec les collectivités locales.

2. Une co-construction avec les acteurs

Des mesures élaborées en concertation avec les acteurs publics et associatifs.

La forte implication des acteurs en Nouvelle-Aquitaine plus de 335 projets subventionnés dans le cadre de 15 appels à projets thématiques et 53 projets pour celui en faveur des associations de solidarité du plan de relance. L'impulsion donnée à la participation des personnes concernées.



Des entreprises qui s'engagent en Nouvelle-Aquitaine ; la Dotation d'action territoriale de la métropole et le projet « réussite-connectée » avec Bordeaux mécènes solidaire et Break poverty sont le reflet de cet engagement. Le renforcement des engagements des entreprises inclusives dans le cadre de charte régionale est également à prendre en compte ici.

3. L'innovation sociale et la démarche d'évaluation

On compte aujourd'hui dans la région, 3 projets expérimentaux pour l'accueil et l'insertion des grands marginaux, 23 projets innovants pour la lutte contre les inégalités sociales de santé et un projet sur l'accueil de la petite enfance dans la Creuse.

Des engagements et des résultats en Nouvelle-Aquitaine

L'essaimage de démarches expérimentales dans le cadre de l'aide alimentaire, de l'accès à l'hébergement, de la santé, de la prise en compte de la situation des femmes, des familles monoparentales, de l'insertion, de l'inclusion numérique ou de la mobilité solidaire.

A. LA PAUVRETÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'INSEE comptabilisait 813 000 Néo-Aquitains en situation de pauvreté (13,6%) en janvier 2019 avec un seuil de revenus fixé à 1065 € par mois. Il existe une disparité suivant les territoires d'une manière générale, l'est de la région est plus concerné que l'ouest (11,8% pour les Landes et 18,7% pour la Creuse). La Gironde présente la situation la plus «favorable» avec même 0,5 pt de moins qu'à l'échelle nationale.

Dans la région, 10 % de la population a un niveau de vie inférieur à 11 870 euros. Pour cette population, les prestations sociales représentent en moyenne 38 % du revenu disponible. En zones rurales, on constate une précarité énergétique chez les personnes âgées vivant seules.

L'illectronisme concerne 53 % des plus de 75 ans ; 34 % des sans diplômes et 16% des revenus modestes, personnes seules et couples sans enfants.

Comme ailleurs en France, on recense davantage de précarité monétaire pour les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules, 418 000 enfants éloignés des services de la vie courante (6 sur 10) ; ils sont 223 000 à appartenir à une famille pauvre.

Les jeunes âgés de moins de 30 sont davantage confrontés à la pauvreté (22,7 % contre 13,6% pour l'ensemble des ménages) et perçoivent donc davantage de prestations sociales (10,6 % contre 5,4 % pour l'ensemble des ménages) et de minima sociaux (4,3 % et 2,2 %). Dans les 81 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de NA qui rassemblent 200 000 habitants, 30 à 65% sont en situation de pauvreté ; 38 % des habitants ont moins de 25 ans et un tiers sont des NEET

(not in employment, education or training).

Si le taux de pauvreté au niveau national a progressé de 12,7 à 14,8 de 2004 à 2018, les dernières études de l'INSEE montrent une baisse à 14,5 en 2019 et une stabilisation en 2020 malgré la crise sanitaire.

B. ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS DES ENFANTS



1. Favoriser l'accès à un mode d'accueil pour tous les enfants

Favoriser l'accès à un mode d'accueil pour tous les enfants en augmentant le nombre de places d'accueil grâce aux bonus mixité et territoires

En Nouvelle-Aquitaine près de 800 places nouvelles et des crèches à vocation d'insertion professionnelle en Haute-Vienne avec une ouverture en janvier 2022, dans les Landes et en Deux-Sèvres. En Gironde le financement des places d'insertion et la création d'une commission de labellisation des places AVIP.

Depuis 2020, déploiement du plan national rebond petite enfance construit avec la branche famille.

En Gironde, par exemple : 16 M d'€ versés en 2020 aux EAJE et 7 M d'€ en 2021 ; 300 000 € de remises de dettes traitées en commission du Conseil d'Administration ; 5 PIAJE « plan rebond ».

Le bonus mixité sociale a permis de financer 73 400 places en 2020.

Un plan de formation des professionnels de la petite enfance se développe en parallèle.

En Nouvelle-Aquitaine 12 projets ont été financés par la stratégie pauvreté en 2020 et 8 en 2021.

Le projet PREMIERS PAS favorise le développement de l'enfant avec 2 structures d'accueil du jeune enfant impliquées en NA (Caf 17 et Caf 79).

Expérimentation du guichet unique de la petite enfance : En cours pour les CAF 16, 17 et 64, via des portails familles à l'échelle de plusieurs EPCI.

Création d'une crèche préventive de 30 places dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté dans la Vienne.

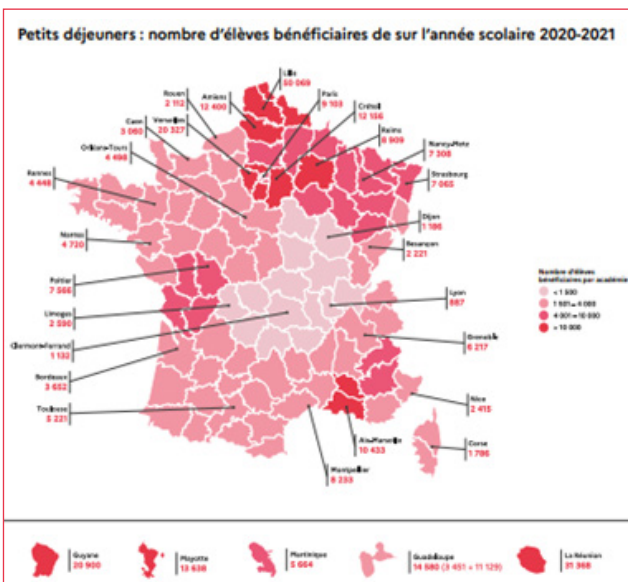
12 sites sur la recherche des compétences langagières dans la région.

Mise en place d'un soutien aux familles fragilisées et/ou modestes qui vise à garantir les droits fondamentaux des enfants : **intermédiation financière des pensions alimentaires.**

Participation des 12 Caf à l'AAP 2021 relative à la prévention et **la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.** De nouveaux services aux familles dans les quartiers, en Nouvelle-Aquitaine avec l'ouverture de près de 330 centres sociaux et espaces de vie sociale dont 7 nouveaux prévus dans les QPV.

Par ailleurs, dans l'objectif d'offrir au moins un repas équilibré par jour à chaque enfant, la stratégie finance 818 collectivités de moins de 10 000 habitants qui ont distribuées dans les cantines scolaires 2,7 millions de **repas à moins de 1€.**

En Nouvelle-Aquitaine, depuis la dernière rentrée scolaire, 16 740 élèves ont bénéficié au moins une fois d'un **petit déjeuner gratuit** à l'école.



Sur le plan des apprentissages et afin que tous les enfants maîtrisent les savoirs fondamentaux, **1029 classes maternelles et primaires ont été dédoublées en Nouvelle-Aquitaine.** Ce sont ainsi 13 325 élèves de zone d'éducation prioritaire qui apprennent dans des classes de 12 élèves maximum. De plus, 177 500 élèves ont bénéficié du dispositif « **devoirs faits** ».

De plus, **3 cités éducatives** ont été mises en place dans la première phase (Angoulême, Lormont, Pau) auxquelles viennent de s'ajouter 3 autres depuis novembre 2021, Soyau, Châtelleraut et une multi site à Bordeaux.

En complément, des aides financières et des chèques vacances, contribuent au départ en vacances des familles modestes. En 2021, plus de 10 000 familles ont été soutenues en France par les CAF dans ce cadre. La mutualité sociale agricole accompagne aussi les familles de manière globale.

Enfin, la déclinaison de la stratégie de protection de l'enfance, en Nouvelle-Aquitaine a permis de mobiliser 2,5M€ en 2020 et le double en 2021 sur 8 départements afin d'améliorer l'accueil des enfants concernés par **l'aide sociale à l'enfance** et renforcer leur prise en charge éducative et en santé.

2. Soutenir les jeunes et leur assurer un parcours de formation

**Vous avez entre 16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation, ni emploi ?**

À chacun sa solution.

0 800 122 500 Service & appel gratuits

tjeunesolution.gouv.fr

L'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans est entrée en vigueur en septembre 2020. En NA près de 12 800 sont suivis par les missions locales, (64%) respectent l'obligation de formation (36%) sont connus mais ne respectent pas encore cette obligation. Sans solution ils doivent être adressés aux conseils départementaux.

Un rôle renforcé s'est mis en place pour les missions locales et les plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dans le cadre d'un partenariat fort entre les services déconcentrés de l'Etat, la région académique, la Région afin d'améliorer le suivi de ces jeunes et de mettre en place une offre de service adaptée à leurs besoins.

En ce qui concerne les jeunes sortants de l'ASE, les premiers résultats concrets sont observés : 75% ont fait l'objet d'une prise en charge (63% en 2019) ; 79% ont un logement

stable (61% en 2019) ; 55% ont accès à des ressources financières (45% en 2019) ; 66% ont accès à des parcours professionnels ou scolaires (56% en 2019).

La montée en charge de la **Garantie jeunes** et du PACEA permettaient en Nouvelle-Aquitaine à 187 590 jeunes en novembre 2021 de bénéficier de ces mesures nouvelles d'accès à l'emploi.

La montée en puissance du **service civique** (+ 8 000 places en NA), les actions des points information jeunesse et bien sûr le développement des PAEJ complètent les outils de proximité au bénéfice des jeunes, afin de leur permettre de se construire.

La mise en place **du contrat engagement jeunes** complètera le dispositif pour 400000 jeunes dès 2022.

Par ailleurs, pour faire face aux inquiétudes grandissantes de certains jeunes dans cette période de crise et d'incertitudes, le renforcement des points d'accueil écoute jeunes (PEAJ) constitue une réponse immédiate et de proximité pour les jeunes en mal-être.

3. Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

Un axe majeur de la stratégie concerne les bénéficiaires du RSA. 52 % des nouveaux entrants sont orientés en moins d'un mois (45% en 2019), plus de la moitié ont obtenu un RV en moins de 2 semaines (19% en 2019).

Renforcer l'intensité de l'accompagnement est aussi un axe d'action, au cours du premier semestre 2021, 58 300 personnes sont entrées en accompagnement global (38 800 en 2020, 44 000 en 2019) et les contrats d'engagement réciproque ont progressé de 7 points depuis 2019.

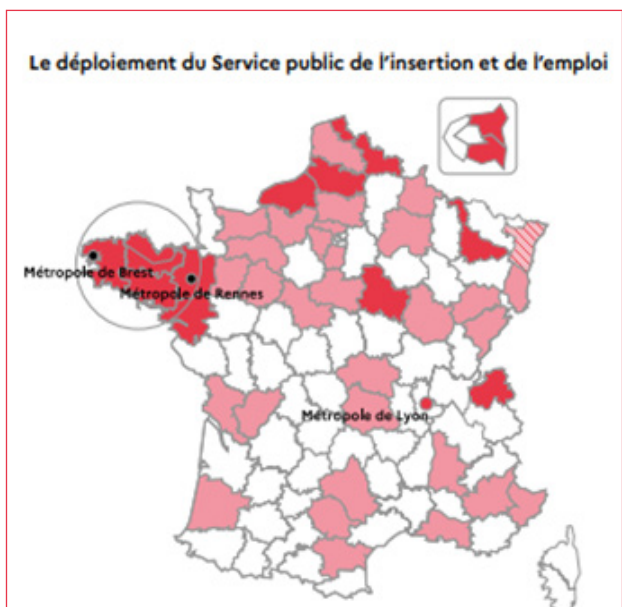
De nouveaux modes d'accompagnement sont déployés pour les publics les plus éloignés de l'emploi : Convergence, TAPAJ (5 sites en NA), Sève Emploi (plus de 20 projets soutenus en NA en deux ans), Territoires zéro chômeurs de longue durée (un nouveau projet retenu dans la suite de l'expérimentation, à Châtelleraut).

Les actions en faveur des bénéficiaires du RSA voulaient également accroître le nombre des solutions d'insertion proposées. En 2020, au niveau national, 87 800 personnes ont été orientées vers **la garantie d'activité départementale** ; 135 000 emplois pour l'insertion par l'activité économique en place fin 2021, auxquels 100 000 places d'IAE s'ajouteront d'ici fin 2022.

Pour faciliter l'accès à l'emploi, la stratégie concerne également la levée des freins périphériques. Ainsi, c'est près de 2 000 mesures **d'accompagnement à la mobilité** par an qui sont financées par Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et les départements dans le cadre des CALPAE. Le déploiement du micro crédits et de l'accompagnement à la mobilité résidentielle complètent ces dispositifs.

La mise en place de plateformes de mobilité est en cours, une nouvelle dans les Landes et le renforcement de celles existantes en Gironde, dans les PA, dans les Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Charente.

Un diagnostic cartographique est actuellement en cours de construction afin d'identifier les zones non couvertes.



L'ensemble de ces mesures devraient progressivement intégrer **les services publics de l'insertion et de l'emploi** en cours de mise en place dans 8 des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Aux trois projets départementaux retenus dans la première vague (16, 17 et 40), 5 projets (19, 23, 64, 79, 86) viennent conforter cette dynamique en 2022.

C. RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

1. Apporter un soutien monétaire aux plus démunis

La crise a fortement touché les plus vulnérables, des aides exceptionnelles ont été mises en place

pour parer à l'urgence pendant la crise sanitaire : maintien des droits à l'assurance chômage, allocation de rentrée scolaire, garantie de ressources pour les permittents.

Cette adaptation est venue s'ajouter aux revalorisations des minimas en cours et notamment l'extension et revalorisation de la prime d'activité (435 000 bénéficiaires en octobre 2021 en Nouvelle-Aquitaine). Les autres prestations sociales sont également régulièrement revalorisées : ASPA, AAH, chèque énergie...

Les jeunes sont aussi le centre d'une attention particulière. Ainsi, deux versements d'aide exceptionnelle furent mis en place pendant la crise. Une revalorisation du barème de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle a été mise en place tout comme des aides financières pour les jeunes demandeurs d'emploi.

A cela s'ajoute le développement de la nouvelle prestation de service jeunes par des CAF de la région (79, 64, 40, 19, 87, 33) et l'accompagnement des étudiants par les académies notamment avec des soutiens financiers.

En Nouvelle-Aquitaine, **plus de 165 M€ d'aides directes exceptionnelles** ont été versés aux familles et aux jeunes pour faire face à la crise.



L'aide alimentaire a également fait l'objet de mesures d'urgence. Un plan de soutien à l'aide alimentaire de 95 M€ en 2020 dont 4,5 M€ en Nouvelle-Aquitaine et de 12 M€ supplémentaires en 2021. Des coordinations départementales s'installent et un tiers des projets a été retenu sur cette thématique dans l'appel à projet du plan de relance pour améliorer le service.

Ces aides s'accompagnent également d'une politique de développement des **points conseil**

budget, 50 sont en place en Nouvelle-Aquitaine.

2. L'accès aux droits une priorité avec l'inclusion numérique

Un accueil social inconditionnel à moins de 30 mn de transport partout en France a été mis en place. En Nouvelle-Aquitaine les 12 départements sont engagés, c'est le thème du socle le plus avancé.

La domiciliation, préambule de tous les droits n'est pas oubliée. En Nouvelle-Aquitaine, 675 000€ sont venus amplifier cette action afin que chacun puisse avoir une adresse postale.

La lutte contre le non recours se traduit également par des actions très pragmatiques et notamment l'accès et le renouvellement automatique à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) pour les allocataires du RSA ou les Rendez-Vous Prestations de la MSA.

La crise sanitaire a également exacerbé les effets de la fracture numérique. Une politique **d'inclusion numérique** s'est fortement développée depuis 18 mois. Elle se traduit par la formation et le recrutement de 420 conseillers numériques ; la création et à la mise en place de tiers lieux habilités pour former via les pass-numériques accessibles aux publics les plus en difficultés et notamment les jeunes des missions locales. Par ailleurs, plus de 35 projets de développement de structures ou d'actions d'inclusion numériques ont été retenus dans les 3 principaux AAP lancés par la préfecture de région en 2020 ou 2021.

En complément 429 jeunes concernés par l'obligation de formation des 16-18 ans et suivis par les missions locales ont bénéficié du programme **« réussite connectée »** mis en place avec l'aide de la fondation Break Poverty et du Conseil Régional.

Par ailleurs, l'importance de cette thématique se traduit également par le financement de projets dans le cadre des conventions d'appui signées avec les conseils départementaux et Bordeaux Métropole.

3. Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis

La construction d'un 1^{er} accès aux droits pour les sans-abris et les personnes vivant en bidonville est aussi un axe d'action de la stratégie. La rénovation de l'accueil des **centres d'hébergement et des accueils de jour** a mobilisé 745 000€ en Nouvelle-Aquitaine pour 9 sites.

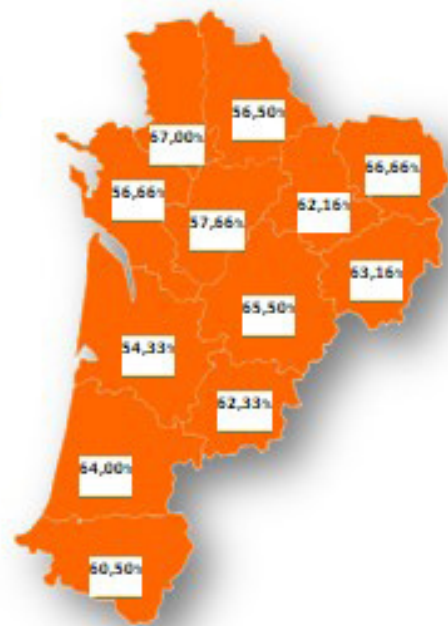
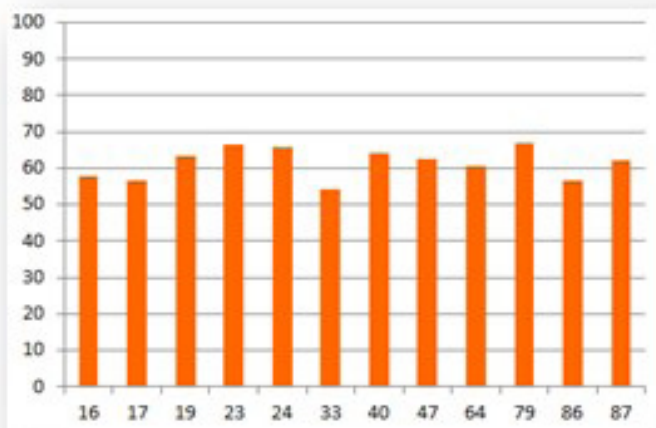
Les travaux de transformation de la politique d'**hébergement** se continuent. On note plus de 200 000 places d'hébergement ouvertes en 2021 dont 6101 en NA + 7% ; 2 projets retenus en Nouvelle-Aquitaine pour la création de tiers lieux avec cuisine et de lieux d'hébergement pour les personnes en situation de grande marginalité ; le déploiement du dispositif «**Un chez soi d'abord**» dont un nouveau à Poitiers et enfin 1500 places pour l'accueil des femmes sans solution, enceintes ou accompagnées de nourrisson ; le renforcement des moyens en faveur de la prévention des expulsions locatives et le développement de la politique « du logement d'abord ».

De plus trois projets ont été retenus dans la cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la création de projets expérimentaux d'**accompagnement de personnes en situation de grande marginalité** dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective.

4. Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé

Le **100% santé** et la **complémentaire santé solidaire** représentent deux actions fortes de cette thématique. Ainsi en Nouvelle-Aquitaine la part des soins relevant de la réforme 100 % santé se situe à presque 60 % sur le dentaire et 15 % sur l'optique et 38 % sur l'audiologie.

Part des équipements vendus sans reste à charge dans le total des soins dentaires en Nouvelle-Aquitaine



La mise en place de la **complémentaire santé solidaire** permet une simplification du dispositif en étendant la CMUC aux bénéficiaires de l'ACS. Elle apporte surtout une baisse de la participation financière et un panier de soins aligné sur celui du 100% santé. Les seuils d'accès à la C2S pour les familles sont de 753 euros/mois pour la C2S sans contribution financière et de 1 017 euros/mois pour la C2S avec contribution financière.

En Nouvelle-Aquitaine, on recensait fin 2020, plus de 490 000 bénéficiaires de la C2S avec ou sans participation financière.

implique localement **un partenariat fort avec les collectivités territoriales** et la mise en place de cofinancements entre elles et l'Etat. Les 12 départements de la région sont signataires de conventions qui ont permis de mobiliser une enveloppe de 5,4 M€ en 2019 ; de 11,5 M€ en 2020 et de 11,9 M€ en 2021. Une convention avec la Région sur l'appui à la mise en place de l'obligation de formation permet de mobiliser une enveloppe de 600 K€ pendant 3 ans. L'ensemble est complété par une convention avec Bordeaux-métropole avec une enveloppe partagée de plus d'1 M€ chaque année depuis 2020.

D. DES RÉSULTATS CONSTATÉS

1. Les contractualisations avec les collectivités locales

La gouvernance de la stratégie nationale

2. Un pilotage régional avec une dimension locale affirmée

La déclinaison de stratégie nationale en Nouvelle-Aquitaine fait l'objet d'un pilotage régional dans le cadre du **comité d'administration régionale** (CAR). La commissaire

s'appuie également sur un comité de pilotage opérationnel instauré dès le lancement de la stratégie avec les directions régionales et les opérateurs, élargi dorénavant aux représentants régionaux des réseaux associatifs. Des groupes de travail régionaux ont accompagné la réflexion thématique.

La gouvernance régionale est complétée par des comités de pilotage thématiques notamment l'obligation de formation, l'aide alimentaire, la mobilité solidaire, l'inclusion numérique.

La conférence régionale des acteurs permet une animation thématique élargie. Elle rassemble tous les 6 mois de 180 à 420 personnes ; les premières réunions se sont focalisées sur les jeunes, l'insertion et l'inclusion numérique. En septembre 2021 elle portait sur la promotion de l'égalité des chances.

Le pilotage départemental est assuré par le préfet du département qui ont nommé les directeurs départementaux de l'emploi du travail et des solidarités correspondants départementaux de cette stratégie interministérielle. Ils veillent principalement au suivi et à la mise en cohérence de l'ensemble des actions. L'implication du niveau infra-départemental se déploie autour des sous-préfets en lien avec le bloc communal et les associations locales.

3. L'implication des associations

Au-delà des aides exceptionnelles ou des crédits de contractualisation avec les collectivités locales, des enveloppes régionales de crédits dédiés de plus de 2 M€ chaque année ont permis de mettre sur pied :

- deux appels à projets spécifiques partagés avec la direction régionale des droits des femmes et à l'égalité pour lutter contre la pauvreté des femmes pour plus de 30 projets et pour les familles monoparentales, projets partagés avec les CAF ;
- le financement de plus de 20 projets régionaux structurants et initiés par les groupes de travail ;
- la valorisation à l'initiative des correspondants départementaux de projets départementaux pour 350 K€ en 2020 et 620 K€ en 2021 ;
- deux appels à projet pour lutter contre la pauvreté et répondre aux enjeux de la crise avec 51 projets retenus pour 1,1 M€ en 2020 et 50 projets en 2021 pour 1,965 M€ ;
- 12 projets pour 250 K€ retenus pour la formation des professionnels de la petite enfance, 9 en 2021 pour 220 K€.



En 2021 le plan de relance en faveur des associations de solidarité pour 52 projets et une enveloppe de presque 5M€ est venu accroître cette capacité à agir.

Continuer d'agir sur les priorités de la région car la vigilance s'impose encore

Une étude de l'INSEE montre que le nombre de personnes pauvres, est resté stable en France en 2020 par rapport à 2019, malgré la crise sanitaire, grâce aux mesures prises pendant la pandémie

Le taux de pauvreté était en effet de 14,6% en 2020, soit 9,3 millions de personnes soit un niveau similaire à celui de 2019.

Les mesures mises en place par l'Etat pour limiter les effets de la crise, maintenir l'emploi ont permis de ne pas aggraver la situation comme cela était craint par les acteurs sociaux. Il convient notamment de noter :

- les dispositifs d'emploi partiel ;
- les aides directes à destination des plus précaires ;
- le soutien aux moins de 25 ans, aux étudiants.

Sans ces actions, il y aurait eu au moins 400 000 personnes sous le seuil de pauvreté de plus en 2020.

Toutefois, l'action doit se poursuivre ; la vigilance s'impose notamment auprès des personnes déjà en difficulté, des travailleurs précaires, des familles monoparentales, des étudiants ou des personnes accumulant les difficultés (santé, logement, isolement). La dynamique mise en place porte des fruits incontestés et a vocation à se poursuivre.

CONTACT

Isabelle GRIMAULT

Commissaire à la Lutte Contre la Pauvreté

Préfecture de la Nouvelle-Aquitaine
2 Esplanade Charles de Gaulle - CS 41397
33077 Bordeaux cedex

Téléphone 05 56 90 65 51 / 07 86 81 73 98

Courriel isabelle.grimault@nouvelle.aquitaine.gouv.fr